

Stratégie de plaidoyer – Réseau DEFI

Acronymes	2
I- Contexte.....	3
II- Le réseau DEFI	3
A. Création.....	3
B. Membres	3
C. Valeurs et principes.....	3
D. Ambitions	4
III- Le plaidoyer.....	4
A- Qu'est-ce que le plaidoyer ?.....	4
B- Ce que le plaidoyer ne doit pas être	4
C- Actions de plaidoyer.....	5
IV. Objectifs de cette stratégie.....	5
V. Parties prenantes	5
A- Cibles de plaidoyer.....	5
B- Allié.e.s	6
VI. Plaidoyer du réseau DEFI	6
A- Principe : le plaidoyer en propre	6
1. Émergence d'une thématique.....	7
2. Méthode de travail.....	8
VII. Validation et amendements de la stratégie de plaidoyer.....	10
VIII. Annexes.....	11

Acronymes

DEFI : DEvelopper et Favoriser les Initiatives des organisations de défense des droits humains en Afrique centrale

ECOSOC : Conseil économique et social des Nations unies

MSG : Minorités sexuelles et de genre

ODDH : Organisations de défense des droits humains

ONG : Organisation non-gouvernementale

I- Contexte

Les pays d'Afrique centrale sont confrontés à un recul de l'État de droit et à la perpétuation des discriminations et violences dirigées contre les défenseur·se·s des droits humains, notamment les femmes et les minorités sexuelles et de genre. Dans ce contexte, les associations, organisations et réseaux de défense des droits humains mettent en œuvre des activités pour faire entendre la voix des victimes, les prendre en charge, faire résonner l'urgence de respecter les droits fondamentaux, inciter à la mobilisation citoyenne et à l'expression des contestations et revendications qui doivent être entendues. Ces actions sont menées afin d'obtenir des engagements et surtout des actions concrètes, notamment de la part des autorités, et dans une optique de promotion et de protection des droits humains.

Dès lors, le projet DEFI (DEvelopper et Favoriser les Initiatives des organisations de défense des droits humains en Afrique centrale), qui vise à accompagner des initiatives des Organisations de Défense des Droits Humains (ODDH) au Cameroun, au Gabon, au Congo et en République démocratique du Congo, a véritablement pour vocation de soutenir ces organisations dans la mise en œuvre de leurs actions, et de favoriser la mise en réseau pour favoriser des synergies et actions communes.

Deux forums inter-associatifs regroupant de nombreuses organisations soutenues dans le cadre des différentes phases du projet DEFI, se sont notamment déroulés en 2021 et en 2023, ainsi que de nombreuses rencontres, en groupes de travail, et en plénière, dans le but de mutualiser les compétences et de partager les expériences. Il faut à ce titre souligner que c'est dans la continuité du premier forum qu'est née l'idée de regrouper toutes ces organisations dans un réseau, dont l'objectif est de créer et renforcer les liens entre les différentes organisations afin de leur permettre d'être plus efficaces et d'élargir le champ des possibles actions en faveur de la promotion et de la protection des droits humains.

II- Le réseau DEFI

A. Création

C'est dans le cadre du projet DEFI et suite au forum inter-associatif de 2021, que le réseau DEFI a vu le jour. Le besoin de structuration et de fédération des ODDH en Afrique centrale a poussé à la création de ce réseau pour porter d'une seule et même voix une cause commune.

B. Membres

Le réseau DEFI se compose de 43 ODDH dans 5 pays d'Afrique centrale (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République démocratique du Congo). Toutes les organisations se définissent elles-mêmes comme des associations ou organisations de promotion et de défense des droits humains.

Les membres du réseau DEFI sont des organisations caractérisées par :

- Leur personnalité morale ;
- Le caractère associatif ;
- Leur caractère apolitique, impartial et non lucratif ;
- Leur autonomie vis-à-vis de tout pouvoir, influence et ingérence dans leurs actions.

C. Valeurs et principes

Indépendance

Le réseau est une structure apolitique et indépendante de toute idéologie.

Égalité

C'est le principe de majorité entre les membres qui prévaut pour le fonctionnement du réseau. Les membres sont tous·tes égaux·ales dans les droits et obligations qui les régissent et les lient.

Synergie

La synergie entre les membres doit se refléter dans l'ensemble des actions du réseau.

Engagement et participation

Afin d'assurer la pérennité du réseau, l'engagement des membres du réseau repose sur le volontariat, la participation active et la prise d'initiatives.

Les membres du réseau s'engagent à participer régulièrement et activement aux réunions de suivi et de coordination.

D. Ambitions

Le réseau DEFI a pour objectifs de :

- Créer une dynamique partenariale entre les membres du réseau et avec les partenaires techniques et financiers, pour mieux promouvoir les droits humains en Afrique centrale par le biais de la formation et de la sensibilisation ;
- Avoir une plateforme pérenne d'échanges et de partages des bonnes pratiques en matière de défense des droits humains ;
- Renforcer le travail en réseau dans le cadre des actions de plaidoyer au niveau régional et au niveau international.

III- Le plaidoyer

A- Qu'est-ce que le plaidoyer ?

Le plaidoyer est un processus qui vise à influencer pacifiquement l'élaboration, la mise en place, la modification des politiques ou des pratiques, afin de créer les conditions d'un monde plus juste et respectueux des droits humains. Il consiste à promouvoir un message spécifique par l'établissement d'un plan d'action à destination des personnes détentrices du pouvoir de décision. Le plaidoyer vise à créer, modifier ou mettre en œuvre des lois, des politiques, des procédures ou des pratiques contre l'injustice sociale.

Le plaidoyer du réseau DEFI vise à influencer plusieurs cibles : les institutions (nationales, régionales et internationales), les organisations de la société civile, les leaders-euses communautaires, dans le but de promouvoir et de protéger les droits humains, dans une approche inclusive.

Le plaidoyer du réseau DEFI témoigne d'une approche proactive et participative qui implique que l'ensemble de ses membres participent au plaidoyer après identification et validation d'un axe commun.

B- Ce que le plaidoyer ne doit pas être

Les actions de plaidoyer menées par le réseau DEFI ne se substituent pas à celles portées par les membres du réseau à titre individuel, en tant qu'organisation. Bien que les organisations membres travaillent sur des thématiques communes, chacune a ses singularités et initie des actions de plaidoyer qui lui sont propres. Dès lors, au sein du réseau, il s'agit d'identifier des thèmes de plaidoyer communs à l'ensemble des membres et de ne mener des actions de plaidoyer que sur ces derniers. En parallèle, les organisations membres continuent de diriger les actions de plaidoyer qui les concernent spécifiquement, en leur nom propre et sans engager le réseau DEFI.

En matière de plaidoyer, le réseau DEFI applique un principe de non-concurrence, ce qui signifie que les actions de plaidoyer menées par le réseau DEFI ne concurrencent pas les actions de plaidoyer individuelles des membres. Toutefois, le réseau pourra soutenir les actions de plaidoyer d'une organisation en se joignant au projet si la thématique remplit les critères d'émergence d'une thématique de plaidoyer au sein du réseau.

C- Actions de plaidoyer

Les actions de plaidoyer peuvent être des actions :

- **De veille, d'analyse et d'expertise** sur des violations des droits humains pour élaborer des positionnements et des propositions (*notes de position & rapports*) ;
- **D'information et de sensibilisation du grand public** afin de mobiliser les citoyen-ne-s pour interpeller et/ou influencer les décideur-se-s (*campagnes, événements publics, relations presse, réseaux sociaux, etc.*) ;
- **De travail d'influence sur les responsables politiques, administratifs-ves, sociaux-ales et économiques** dans le but de promouvoir nos positionnements et nos propositions (*lobbying, rencontres plus ou moins formelles avec les décideurs-euses politiques, débats, etc.*).

IV. Objectifs de cette stratégie

L'objectif de cette stratégie de plaidoyer est d'encadrer les activités de plaidoyer du réseau DEFI. Elle vise à fournir au réseau des lignes directrices en matière de plaidoyer. Elle permet aux membres du réseau de connaître la méthodologie et les procédures à suivre pour les actions de plaidoyer qu'ils souhaitent porter au sein ou avec le réseau DEFI. Cette méthodologie s'applique pour le choix des thématiques de plaidoyer, et pour la méthode de travail à adopter pour l'élaboration et la diffusion des outils de plaidoyer dans le cadre de campagnes. Cette stratégie met en lumière les processus de décision qui doivent respecter les valeurs du réseau.

Un plan d'action est annexé à la stratégie de plaidoyer du réseau DEFI. Ce dernier sera régulièrement mis à jour (une fois par an).

V. Parties prenantes

A- Cibles de plaidoyer

Le plaidoyer du réseau DEFI est amené à cibler différentes institutions et autorités.

Le plaidoyer du réseau se concentre sur les institutions nationales et régionales. Ainsi, le plaidoyer cible les institutions et autorités des 5 pays dans lesquels le réseau DEFI est implanté, mais aussi celles de la région représentée, à savoir l'Afrique centrale.

Par extension, le plaidoyer du réseau DEFI peut cibler les institutions internationales, lorsque cela est pertinent (notamment auprès du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies et la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples).

Au-delà des acteur·rices institutionnel·le·s, le réseau DEFI peut mener des actions de plaidoyer à destination d'autres organisations de la société civile des pays représentés au sein du réseau, à destination d'ONG, ou encore à des bailleurs de fonds, fondations, financeur·euses de projets d'intérêt général.

Les membres du réseau DEFI ont d'ores et déjà pu identifier des cibles de plaidoyer. Parmi elles :

- Les parlements des 5 États dans lesquels le réseau DEFI est implanté.
- Les ministères de la justice et des droits humains.
- Les Commissions nationales des droits de l'Homme.
- La Conférence internationale sur la région des grands lacs.
- Le Réseau des parlementaires de l'Afrique francophone.
- L'Assemblée des parlementaires francophones (APF), CEPGL, CEAC, etc.
- La Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples.

La présente liste n'est pas exhaustive.

B- Allié.e.s

Les allié·e·s sont externes au réseau DEFI, iels peuvent aider le réseau dans le cadre de ses campagnes de plaidoyer de par leur place et/ou leur(s) rôle(s), en leur permettant de disposer d'une plus grande visibilité et résonance.

Ainsi, le réseau identifie des personnalités (membres du gouvernement, présidents d'associations, rapporteur·se·s spéciaux·les des Nations Unies, artistes, leader·euses communautaires, leadeur·euses religieux·ses, etc.) si cela est pertinent, des institutions, des associations/ONG, pouvant soutenir les actions de plaidoyer du réseau et leur donner un certain écho pour accroître leur impact. Ces allié·e·s sont identifié·e·s en fonction des thématiques de plaidoyer portées par le réseau.

Les allié·e·s sont associé·e·s aux réflexions et à la co-construction du plan d'action plaidoyer, afin de garantir leur adhésion aux actions de plaidoyer et renforcer leur engagement.

VI. Plaidoyer du réseau DEFI

A- Principe : le plaidoyer en propre

Le plaidoyer en propre signifie que le réseau DEFI mène des activités de plaidoyer au nom du réseau. Ce plaidoyer doit être porté par la majorité des membres, et doit concerner des thématiques transversales à l'ensemble des organisations membres du réseau ; mais aussi un contexte ou encore une aire géographique rassemblant l'ensemble de ses membres (Afrique centrale).

La légitimité du réseau DEFI pour mener ces actions de plaidoyer à bien, trouve, comme ancrages, le nombre d'ONG qui le compose, mais aussi et surtout l'expérience de celles-ci. Cette expertise est fondée sur les réalités locales en matière de droits humains en Afrique centrale, du fait de leur immersion dans les contextes qui sont les leurs, avec notamment des relations privilégiées avec les victimes de violations des droits humains permettant de produire une information fiable.

1. Émergence d'une thématique

Critères de sélection

1. La thématique de plaidoyer ne doit pas être une thématique spécifique de l'une ou de plusieurs des organisations membres. Néanmoins, les analyses, outils de plaidoyer et recommandations d'une campagne de plaidoyer portée par le réseau peuvent évoquer les spécificités liées à certaines thématiques portées par les membres du réseau, des groupes spécifiques de personnes, défenseur·se·s des droits humains, etc.
2. La thématique de plaidoyer doit porter sur une problématique relative à la promotion et/ou la protection des droits humains en Afrique centrale considérant que c'est là le mandat du réseau DEFI.
3. La thématique de plaidoyer peut porter sur les conditions de travail des organisations membres (financement, concertation et consultation par les pouvoirs publics, réduction de l'espace civique, etc.).
4. La thématique de plaidoyer doit être validée et portée par une majorité de membres. Autrement dit, la thématique faisant l'objet d'actions de plaidoyer en réseau doit avoir été choisie par la majorité des membres dans le cadre de la consultation.

Les membres du réseau DEFI ont identifié, lors du forum inter-associatif de 2023, les thèmes de plaidoyer suivants (liste non-exhaustive) :

- La perception de la société civile comme membre de l'opposition par les autorités ;
- L'absence ou la non-application de la loi/des lois sur la protection des défenseurs et défenseuses des droits humains ;
- La santé mentale fragile au sein de la communauté trans ;
- Les inégalités hommes/femmes ;
- Le difficile accès au financement des organisations de défense des droits humains d'Afrique centrale.

Ces thématiques peuvent être amenées à évoluer en fonction des actualités.

Consultation

La consultation occupe une place absolument fondamentale. Si une thématique de plaidoyer émerge, il est impératif que l'ensemble des membres du réseau soient consulté·e·s avant toute prise de décision.

C'est le groupe de travail plaidoyer et recherches du réseau DEFI qui organise cette consultation qui peut prendre la forme d'une réunion en plénière du réseau, de sondages, d'échanges électroniques, etc.

Par ailleurs, à l'occasion des temps en plénière du réseau DEFI, les membres peuvent être consulté-e-s sur les thématiques de plaidoyer qui feront potentiellement l'objet de campagne(s) dans l'année à venir.

Lors de cette consultation, les thématiques pouvant être à l'origine de futures campagnes de plaidoyer, sont discutées et permettent d'identifier les événements à venir apparaissant comme de véritables opportunités de plaidoyer (exemples : tournée internationale de plaidoyer en juin 2024, journées internationales, etc.).

Toute proposition formulée par un membre du réseau entraîne consultation des membres.

Prise de décision

Le COPIL du réseau DEFI est chargé d'acter ou non les thématiques de plaidoyer portées par le réseau DEFI. Une thématique de plaidoyer sera adoptée si elle est approuvée par la majorité des membres et si elle répond aux critères énumérés ci-dessus.

2. Méthode de travail

Production de l'expertise

Une base de données composée d'informations essentielles à la poursuite des tâches à accomplir est constituée et accessible au réseau DEFI. Cette base de données permet de fournir des informations clef sur les thématiques de plaidoyer choisies. Composées de renseignements pertinents et précis (statistiques, cartes, documentations, etc.), ces informations servent de référence et permettent d'étayer les arguments de plaidoyer.

Le groupe de travail recherche et plaidoyer ayant la charge de constituer et tenir à jour cette base de données (expertise), il aura pour rôle de :

- Consulter les membres du réseau afin qu'ils se mobilisent et participent activement à ce travail par l'envoi de documents de référence, et ;
- Utiliser les documents et publications produits par le réseau.

D'autre part, le groupe de travail recherche et plaidoyer peut utiliser les documents et publications des membres du réseau auxquels il a accès. Il peut de surcroît, se servir de documents et de publications provenant de sources extérieures au réseau, peu importe qu'elles soient des ONG ou des institutions, à condition que leur fiabilité ait été vérifiée.

Le plagiat étant interdit, le groupe de travail plaidoyer cite systématiquement ses sources en notes de bas de page.

Consultation

La deuxième étape réside dans la consultation des membres du réseau par le biais d'un questionnaire afin de déterminer les messages de plaidoyer. Une réunion est réalisée dans le but de prioriser les actions.

Si le groupe de travail plaidoyer et recherches se chargera de recenser les messages proposés par les membres, il pourra opérer une sélection parmi eux, et effectuer des modifications du fait notamment de leur grand nombre et du caractère trop restrictif de certains.

Par ailleurs, les membres pourront être consultés sur les cibles de plaidoyer.

Rédaction

Document de validation et de diffusion

La rédaction revient au groupe de travail recherche et plaidoyer, qui doit élaborer un document relatif à l'outil de plaidoyer comportant plusieurs chapitres. Ce dernier doit rester interne au réseau DEFI.

- 1) En ce qui concerne le chapitre **Validation**, il s'agit du processus d'élaboration et de validation de l'outil de plaidoyer. Il prendra soit la forme d'un chronogramme, soit la forme d'une liste de dates butoirs correspondant aux différentes phases telles que : la période de rédaction de l'outil ; la période de consultation des membres pour validation ; la période de reprise de l'outil selon les commentaires des membres et enfin, la période de validation définitive par le COPIL.
- 2) Le chapitre **Diffusion et communication** correspond à la date de publication éventuelle de l'outil de plaidoyer du réseau DEFI. Ce chapitre précise si une campagne de communication est prévue autour de la publication de l'outil et si c'est le cas, la forme qu'elle prendra. Aussi, il précise également les modalités de partage de l'outil finalisé aux membres.
- 3) Le chapitre **Utilisation** a pour objectif de fixer les conditions d'utilisation de l'outil de plaidoyer par les organisations membres du réseau.
- 4) Le chapitre **Échéances importantes** retrace les événements à venir figurant comme des opportunités de plaidoyer à saisir en vue de la diffusion de l'outil de plaidoyer, telles que les journées internationales liées à la thématique de plaidoyer, mais aussi les événements politiques dont le réseau peut profiter pour mettre en lumière son plaidoyer (sommets, congrès, grenelles, etc.).
- 5) De surcroît, le document établit une cartographie des **Cibles et allié.e.s** (individus, institutions, etc.) pouvant être approchées dans l'optique de diffusion de l'outil de plaidoyer.
- 6) Finalement, le chapitre **Évaluation et capitalisation** définit la date de fin de la campagne de plaidoyer autour de l'outil diffusé, et prévoit des indicateurs pour évaluer l'impact de celle-ci. Ainsi, un bilan de l'activité de plaidoyer peut être dressé et permet au réseau d'améliorer son action dans le futur.

Outils de plaidoyer

Le réseau DEFI mène des activités de plaidoyer pouvant prendre plusieurs formes : rencontres institutionnelles, notes de position, rapports, tribunes, lettres et courriers, communiqués de presse, événements de sensibilisation, etc.

Ces outils sont créés par le groupe de travail recherche et plaidoyer.

Validation

En vue de valider l'outil de plaidoyer, le groupe de travail recherche et plaidoyer transmet une première version aux membres qui disposent d'une semaine pour faire leurs retours. Si nécessaire et possible sans porter préjudice à la campagne de plaidoyer, le laps de temps peut être étendu à 10 jours.

Il est à noter que les membres doivent faire leurs retours en utilisant les **fonctionnalités commentaires et suivi de modification** pour ne pas entacher la version originale qui doit, de fait, rester lisible par tous·tes.

En fonction des remarques et suggestions formulées par les membres, les rédacteur·rices amendent l'outil de plaidoyer. Enfin, une version finale est envoyée au COPIL pour validation avant diffusion.

Diffusion et ciblage

La publication des outils de plaidoyer

Afin d'accroître la visibilité des activités de plaidoyer réalisées par le réseau, ces dernières seront relayées par ses membres.

Pour autant, certains documents ne seront pas rendus publics en raison de leur nature. Effectivement, certains documents sont de nature stratégique, tels que la stratégie de plaidoyer ou encore la liste des cibles de plaidoyer pour ne prendre que ces exemples ; de ce fait, ceux-ci doivent rester internes au réseau. D'autres documents, « sensibles », comportent des informations devant rester confidentielles, et peuvent faire l'objet d'une diffusion ciblée.

Les règles en la matière sont fixées dans le cadre du document de validation et de diffusion. Ainsi, ce document permettra de savoir quels sont les documents pouvant être rendus publics et quels sont ceux devant rester privés. Les membres participent aux prises de décisions.

Signature des outils de plaidoyer

Tous les documents de plaidoyer sont signés par le logo du réseau DEFI.

En outre, les membres qui trouvent un intérêt particulier dans la campagne de plaidoyer réalisée par le réseau peuvent demander au groupe de travail plaidoyer d'être mentionné·e-s dans la partie « rédacteur·rices » du rapport ou outil de plaidoyer.

Pour ce qui est des documents ayant une visée publique tels que les communiqués de presse ou les tribunes, ils seront ouverts à la signature d'organisations de la société civile extérieures au réseau, mais dont le mandat s'inscrit dans la thématique des droits humains.

VII. Validation et amendements de la stratégie de plaidoyer

La présente stratégie de plaidoyer a été élaborée par le groupe de travail recherche et plaidoyer.

Cette stratégie a définitivement été adoptée le 30 juin 2023 par le COPIL du réseau DEFI, lors de la session de travail plaidoyer de la visite d'échange du projet DEFI 3, à Yaoundé au Cameroun.

Suite à son adoption, la version finale a été envoyée par email à l'ensemble des membres du réseau DEFI. Ce document doit rester strictement confidentiel.

Un examen de mi-parcours de la stratégie aura lieu en mai 2024, avec possibilité d'amender ou modifier le présent document.

VIII. Annexes

- Modèle de plan d'action plaidoyer
- Modèle de document de validation et diffusion
- Charte du réseau DEFI